

**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LE RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT D’UNE APPLICATION DIGITALE DE L’OUTIL AGRICULTURE-CREDIT ASSESMENT TOOL /A-CAT**

**Réf : N° CORDAID-BDI- CBU08/550407/2025/006/2025**

**Date de publication : Le 17/04/2025.**

**Avis d’appel d’offres ouvert National**

1. **Contexte**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d’Appui au Développement de la Finance Innovatrice Rurale au Burundi «  » financé par l’Ambassade des Pays Bas au Burundi, Cordaid BURUNDI relance cet avis d’appel d’offres pour le recrutement d’un consultant pour le développement d’une application digitale de l’outil Agriculture-Crédit Assesment tool /A-CAT

1. **Conditions de participation**

Le marché est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale jouissant des capacités légales, financières et techniques suffisantes

1. **Consultation du dossier d’appel d’offres**

Pour les soumissionnaires intéressés, le Dossier d’Appel d’Offre (DAO) pourra être consulté sur les sites : [**https://www.intercontactservices.com**](https://www.intercontactservices.com)et [**https://www.burundijobs.bi**](https://www.burundijobs.bi)à partir du **17/04/2025 et dans le journal le Renouveau du 18/04/2025.**

Toute question administrative et technique concernant le présent appel d’offres devra être adressée par écrit à l’adresse électronique suivante : procurement.burundi@cordaid.org avec mention de la référence de publication.

1. **Date limite de dépôt des offres**

Les offres sous pli fermé devront être déposées à la réception de Cordaid Burundi, sis Kigobe Nord, Boulevard MwambutsaIV,No8 et par voie électronique à l’adresse procurement.burundi@cordaid.org au plus tard **le 19/05/2025 à 10 h00, heure de Bujumbura.**

 **POUR CORDAID BURUNDI**

 Leentje Janna van Ooijen Directrice Cluster BDI/RDC

**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LE RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT D’UNE APPLICATION DIGITALE DE L’OUTIL AGRICULTURE-CREDIT ASSESMENT TOOL /A-CAT.**

**Réf : N° CORDAID-BDI- CBU08/550407/2025/006/2025**

**Date de publication : Le17/04/2025.**

1. **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres.

1. **Conditions de participation**
	1. Le présent appel d’offres est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales ayant des compétences requises à l’exécution de ce marché
	2. Ne peuvent participer au présent appel d'offres ni être attributaires d'un marché les personnes physiques ou les entités légales :
* Qui n’ont pas acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit, ou à défaut, ne peuvent justifier par un document de l’Administration concernée du respect de leurs obligations en matière fiscale et sociale.
* est en faillite ou en voie de liquidation ou cessent ses activités, font l'objet d'une administration judiciaire, d'une mise sous séquestre ou dans une situation analogue ;
1. **Critères d’exclusion**

Le soumissionnaire est appelé à signer le formulaire de **Déclaration pour les candidats et soumissionnaire** (**Annexe 2**) et aux critères de sélection.

1. **Validité des offres**
	1. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date d’ouverture des offres.
	2. Dans des circonstances exceptionnelles, avant l’expiration du délai initial de validité des offres, Cordaid Burundi pourra demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée.
	3. Les soumissionnaires qui accepteront de prolonger la période de validité de leur offre ne seront pas autorisés à modifier leur offre.
2. **Monnaie**
	1. La monnaie de soumission est le franc burundais.
3. **Langue des offres**
	1. Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur devront être rédigés en français.
4. **Date et heure limites de dépôt des offres**
	1. Les offres devront être déposées à l’adresse de Cordaid Burundi sis au Quartier KIGOBE NORD, BOULEVARD MWAMBUTSA IV, N° 8, TEL. 22 21 01 99, au plus tard **le 19/05/2025 à 10h00.**
	2. Toute offre qui arrive au-delà du jour et de l’heure fixés pour la réception des offres ne sera pas considérée.
	3. Cordaid Burundi pourra, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous ses droits et obligations ainsi que ceux des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.
5. **Soumission des offres**

# Les offres seront envoyées uniquement par voie électronique, la référence de l’appel d’offre devra être reprise dans l’objet du courriel à l’adresse **procurement.burundi@cordaid.org**.

# Le dossier de soumission comprendra deux fichiers nommés respectivement « offre technique » en version PDF et « offre financière » en version PDF et EXCEL.

* 1. **Les offres soumises par d’autres canaux que celui évoqué ci-haut ne seront pas prises en considération.**
1. **Ouverture des offres**
	1. Les offres seront analysées **par** la commission désignée.
	2. Les soumissionnaires qui le désirent peuvent être présents à l’ouverture des offres **le même jour c’est-à-dire le 19/05/2025 à partir de 11h00.**
	3. Lors de l’ouverture publique, il sera proclamé le nom, la date et l’heure de dépôt de chaque soumissionnaire.
	4. Le comité établira un procès-verbal de la réunion.
	5. Après l’ouverture des offres, aucune information relative à l’examen, à la clarification, à l’évaluation et à la comparaison des offres ni aucune recommandation concernant l’attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu’à ce que le marché ait été attribué.
	6. L’analyse détaillée des offres se fera par la Commission.
2. **Propriété des offres**
	1. Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d’offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.
3. **Contenu des offres**

**Les dossiers doivent être constitués d’une offre technique et une offre financière**

* 1. **Offre technique**
* Lettre de soumission adressée à Madame la Directrice du cluster de Cordaid Burundi-RDC ;
* La note de compréhension du mandat ;
* La méthodologie à utiliser dans le processus de digitalisation de l’Outil A-CAT ;
* Le calendrier des activités et les étapes à suivre ;
* Les copies des diplômés certifiés et conformes aux originaux des consultants alignés ;
* Les CV actualisés et signes ;
* Les profils des personnes à aligner sont:
* Expérience avérée (4 projets finalisés et opérationnels) dans le domaine de la digitalisation, production de logiciel ;
	+ Avoir fait au moins une application dans le domaine bancaire/microfinance inclue, gestion ou domaine similaire ;
	+ Expérience du chef d’équipe ayant conduit au moins 5 projets de développement d’application avec succès ;
	+ Avoir une expérience de travail avec les institutions de financements (Banques, IMF et compagnies d’assurance, les entreprises, etc) ;
	+ Avoir de très bonnes connaissances sur la problématique de développement des applications digitales dans le secteur financier
	+ Justifier d’une expérience dans le renforcement des capacités et la formation des adultes ;
	+ Justifier de bonnes capacités rédactionnelles et de bonnes qualités relationnelles
	+ Être organisé, rigoureux et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
	+ Avoir une expérience en matière de développement des applications digitales.

Ces éléments doivent être soigneusement préparés et présentés de manière à démontrer la compétence à mener la mission avec rigueur et efficacité, en alignant précisément les méthodes proposées aux besoins et aux attentes du commanditaire.

* 1. **Offre financière**
* Une lettre de soumission de la proposition financière ;
* Un devis quantitatif et estimatif du montant de sa prestation en HT et TTC ;
* Elle devra comprendre le budget global (*taxes comprise*) et les autres frais nécessaires à la réalisation de la mission : honoraires, de per diem (nourriture/logement/transport), reprographie de documents, frais liés aux ateliers de formation et ateliers bilans (location de salle, pause-café-pause déjeuner si nécessaire, perdiem et déplacement des participants, etc.). Dans ce cas la partie honoraire doit être distinctive de celle des autres coûts.

La proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les consultants.

Toutefois, Cordaid se réserve le droit de Retenir, déclarer et payer à l’OBR les montants correspondant à l’IRE pour les consultants (personne morale et physique) qui ne présentent pas les attestations fiscales de soumission en cours de validité.

1. **Evaluation des offres**
	1. **Qualification du candidat**
		1. **Examen de la conformité administrative des offres**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères de conformité administrative** | **Oui**  | **Non**  |
| Lettre de soumission adressée à Madame la Directrice du cluster de Cordaid Burundi-RDC (exclusif) |  |  |
| Bref historique et descriptif des activités réalisées par la société en mettant en accent particulier sur le domaine de la digitalisation (si personne morale) / Consultant indépendant (si personne physique) (exclusif); |  |  |
| Une copie du NIF |  |  |
| Une copie des statuts (si personne morale) |  |  |
| Une copie de l’attestation fiscale de l’OBR(exclusif) |  |  |
| L’adresse complète du soumissionnaire |  |  |

# Examen de la conformité technique des offres (pondération 80%)

|  |  |
| --- | --- |
| Critères **Evaluation technique** | **Maximum**  |
| **Score total pour l’organisation et la méthodologie** | **50** |
| Attestation de bonne fin travaux similaires/ 5 points par attestation | 15 |
| Parmi les travaux réalisés, 4 projets finalisés et opérationnels/ 10 points par projet | 20 |
| Approche méthodologique globale (note de compréhension de la mission, plan de travail (organisation des tâches) et du temps, adéquation des outils utilisés | 15 |
| **Score total pour l’expérience de l’équipe :50** |
| Chef de mission | PhD | 20 | 20 |
| Master | 15 |
| Licence | 10 |
| Projet lead | 15 | 15 |
| Personnel aligne | Licence | 10 | 10 |
| Projet participation | 5 | 5 |
| **Score total**  | **100** |

* + 1. La **note technique (NT)** minimum de qualification requise pour l’étape d’évaluation financière est de 75 points sur 100.
		2. Les propositions techniques recevant une note inférieure à 75 points seront rejetées et les plis contenant les propositions financières correspondantes seront retournés sans être ouverts

# Évaluation de l’offre financière (pondération 20%)

# Pour évaluer une offre financière, Cordaid Burundi prendra en compte les éléments ci-après : Le prix de l’offre et les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques ;

# L’évaluation sera faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales dus au titre de la législation du pays ;

# La note financière est basée sur le prix ;

# Les offres financières des soumissionnaires sélectionnés seront classées, et une Note Financière (NF) maximum de 100 points sera attribuée à l’offre la moins disante et proportionnellement aux autres ;

* + - 1. **NF=** Offre financière la moins disante x100/offre financière du concurrent ;
			2. La Note Générale **(NG)** du soumissionnaire sera calculée comme suit : **NG= 0,8NT + 0,2NF**

# Comparaison des offres et attribution du marché

# Après évaluations techniques et financière, les notes pondérées seront additionnées en vue de pouvoir faire la comparaison des offres sur base de la Note Générale ;

# L’offre économiquement la plus avantageuse sera celle dont la moyenne pondérale des notes issues de l’évaluation technique et financière est la plus élevée.

1. **Notification de l’attribution**
	1. Cordaid Burundi informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d’attribution avant l’expiration du délai de validité des offres.
	2. La notification restera administrative et n’engagera pas Cordaid Burundi avec le soumissionnaire.
	3. L’engagement définitif sera acté à la signature du contrat par les deux parties.
2. **Annulation de l’appel d’offres**
	1. En cas d’annulation d’un appel d’offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur.
	2. Cet appel d’offres pourra être annulé, par exemple si :
* L’appel à candidature est demeuré infructueux, c’est-à-dire lorsqu’aucune réponse valable n'a été reçue ;
* Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l’exécution normale du projet ;
* Toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent considérablement les ressources financières disponibles ;
* Une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale.

# Si l’appel d’offres est annulé avant la séance d’ouverture des offres, les enveloppes scellées seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

# Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l’annulation d’un appel d’offres, même s’il a été informé de la possibilité d’un préjudice. La publication d’un avis de marché n’engage pas le pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé

1. **Pénalités**
	1. En cas de dépassement des délais contractuels sans motif expressément exprimé et acceptable, Cordaid a le droit de faire usage d’une pénalité de 1/1000 par jour de retard de la valeur du montant.
	2. La pénalité sera déduite de la facture.
	3. Si le retard excède 15 jours Cordaid a le droit de résilier le contrat sans préavis.
2. **Lutte contre le financement du terrorisme**
* L'Organisation certifie que ni elle, ni ses représentants/fournisseurs ne figurent actuellement sur la liste des parties volontairement exclues, inéligibles, suspendues ou récusée d'un(e) quelconque service ou agence gouvernemental(e).
* L'Organisation certifie qu'elle se conforme à l'ensemble des lois qui interdisent les transactions ou aides apportées à un groupe terroriste et qu'elle ne fournit aucune assistance à des personnes ou entités soutenant le terrorisme.
* L’Organisation ne certifie qu’aucun des fonds reçus en vertu de la présente Convention n'est utilisé afin de venir en aide à des personnes ou entités associées au terrorisme.
* L'Organisation n'a pas le droit de fournir une assistance ou d'organiser, de gérer ou d'affecter une aide quelconque via des groupes militaires ou combattants.
* L'Organisation est tenue de signaler tout cas de détournement ou d'ingérence par un groupe armé, y compris une organisation terroriste.
* L'Organisation certifie qu'elle ne figure pas sur la liste du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list>
* L'Organisation consent à informer Cordaid immédiatement en cas de violation de ces dispositions.
* Si Cordaid a autorisé l'Organisation à sous-traiter, les dispositions du présent article seront intégrées à tous les contrats de sous-traitance conclus par l'Organisation en vertu de la présente Convention.
1. **Signalement des cas de mauvaise conduite ou de fraude**

Si vous êtes victime, témoin ou suspect d’une fraude, veuillez signaler votre cas en utilisant l’une des options suivantes :

* Téléphone +257 22 21 01 99
* Courriel : jolien.vanooijen@cordaid.org et/ ou integrity@cordaid.org

# Termes de référence de recrutement d’un consultant/entreprise pour le développement d’une application digitale de l’outil Agriculture-Crédit Assesment Tool /A-CAT

|  |  |
| --- | --- |
| Titre de l’activité | **Développement d’une application digitale de l’outil Agriculture-Credit Assesment Tool /A-CAT** |
| Lieu  | Bujumbura et Ngozi |
| Début de l’activité de publication  | 17 avril 2025 |
| Fin de l’activité de la publication | 19 mai 2025 |
| Durée de l’activité de publication | 1 mois |
| Numéro du projet  | PADFIR - 550407 |
| **Reference de l’activité dans le PPM** | CBU08/550407/2025/006  |
| Responsable de l’activité  | Responsable volet digitalisation chez PADFIR |

1. Contexte

**Sur financement de l’Ambassade des Pays Bas au Burundi, Cordaid BURUNDI** a eu un budget pour exécuter le Projet d`Appui au Développement de la Finance Innovatrice Rurale au Burundi : PADFIR. Après le processus de sélection des partenaires, Cordaid a signé des conventions de financement avec 12 Institutions de Microfinance. Ces IMF ont été sélectionnées parmi celles agréées par la Banque de la République du Burundi. Le partenariat avec elles permet de m**ettre en œuvre certaines activités du projet planifiées de commun accord avec chacune d`elle.**

Rappelons que le projet PADFIR a comme objectif global d’accroître l’inclusion financière des populations rurales économiquement actives au Burundi - y compris les femmes et les jeunes - afin d’améliorer leurs possibilités d’emploi, leurs conditions de vie et leur résilience aux chocs économiques.

Comme objectifs spécifiques du projet PADFIR, nous citons :

**Objectif Spécifique 1**. Soutenir la mise à l’échelle des produits et services financiers adaptés aux besoins des clients ruraux par les IMF en veillant à ce que les femmes et les jeunes soient pris en compte.

**Objectif Spécifique 2**. Accompagner le développement et l`expérimentation de produits et services financiers ruraux innovants.

**Objectif Spécifique 3**. Faciliter la mise en relation des clients potentiels avec les IMF dans les zones rurales, en partenariat avec des projets et des programmes opérant dans le secteur du développement rural, le soutien au système financier informels (à titre d’exemple des Association d’Épargne et de Crédits et autres groupes ou structures du monde rural) et le renforcement des chaînes de valeur agricoles.

Au cours des deux dernières années le projet a initier une mise a jour et utilisation de l’outil A-CAT par les IMF partenaires du projet afin de financer de façon efficace et efficiente les petits exploitants agricoles.

L’introduction de l’outil A-CAT dans le processus d’analyse de crédit agricole a révolutionné non seulement l’accès au crédit pour les clients des IMF partenaires sur différentes chaînes de valeur (Maïs,Riz,Tournesol,) mais aussi pour octroi des crédits agricoles réalistes selon les besoins.

L’outil est très apprécié de tous les cotes et offres des avantages aux clients et aux institutions de financement.

Pour les établissements de crédits : l’outil A-CAT permet de mitiger les risques liés au crédits agricole, éviter les détournements de l’objet des crédits car le déblocage se fait par étapes tandis que les bénéficiaires des crédits sont satisfaits car ils voient que c’est plus facile pour eux car ils contractent des crédits dont les montant sont basés sur les besoins réels de agriculteurs et va leur permettre de rembourser sans faire recours aux usuriers.

C’est dans ce cadre que pour faciliter l’utilisation de cet outil, le projet compte passer à l’étape de le digitaliser

1. **Objectifs**

La digitalisation de l’outil A-CAT va permettre à l’institution de microfinance de maîtriser l’outil et d’en faire un usage quotidien, réduire les erreurs d’appréciations du montant de crédit agricole et mieux servir leurs clients œuvrant dans le secteur agricole.

La digitalisation d'un outil vise généralement à améliorer son efficacité, son efficience sa disponibilité et son accessibilité grâce aux technologies numériques. Voici quelques objectifs de ce processus :

**Amélioration de l'efficacité** : Réduire les temps de traitement, automatiser les tâches répétitives et minimiser les erreurs grâce à des systèmes informatisés.

**Optimisation des processus** : Identifier les étapes inefficaces et les simplifier, voire les éliminer, pour une utilisation plus fluide de l'outil.

**Augmentation de la productivité** : Accélérer les flux de travail, permettre un accès rapide à l'information et favoriser la collaboration entre les utilisateurs.

**Accessibilité accrue** : Permettre aux utilisateurs d'accéder à l'outil à tout moment et depuis n'importe où, en utilisant divers appareils connectés à Internet.

**Réduction des coûts** : Diminuer les dépenses liées aux processus manuels et papier, optimiser l'utilisation des ressources et rationaliser les opérations.

**Meilleure prise de décision** : Fournir des données en temps réel et des analyses approfondies pour aider les utilisateurs à prendre des décisions éclairées.

**Amélioration de l'expérience utilisateur** : Concevoir une interface conviviale et intuitive, centrée sur les besoins et les préférences des utilisateurs finaux.

**Sécurisation des données** : Mettre en place des mesures de sécurité robustes pour protéger les informations confidentielles et garantir la conformité aux réglementations en vigueur.

**Adaptabilité et évolutivité** : Concevoir l'outil de manière à ce qu'il puisse évoluer avec les besoins de l'entreprise et s'intégrer facilement à d'autres systèmes et technologies.

**Innovation** : Exploiter les nouvelles possibilités offertes par les technologies émergentes (Intelligence Artificielle , Internet of Things, blockchain, etc.) pour améliorer les fonctionnalités de l'outil et créer de la valeur ajoutée.

**Objectif spécifique**

Pour augmenter la traçabilité et la bonne gestion des crédits agricoles car jusqu’à maintenant la gestion se fait hors SIG. L’avis de l’agronome communément appelé agri routeur devrait être aussi visible au niveau du SIG.

Cette phase va être implémentée au sein de l’IMF UCODE

**Résultat attendu**

* Application est approuvée par les organes habiletés
* L’application A-CAT est intégrée dans le SIG de l’UCODE MF et opérationnelle.
* La traçabilité de toutes les données dans le processus d’étude et d’analyse de dossier de crédits agricoles.
1. **Méthodologie**

Les étapes de mise en œuvre

La digitalisation d'un outil implique généralement plusieurs étapes pour passer d'un processus ou d'un outil traditionnel à une version numérique. Voici quelques étapes typiques :

Analyse des besoins et objectifs : Comprendre pourquoi vous souhaitez digitaliser l'outil, quels sont les objectifs à atteindre et les besoins des utilisateurs finaux.

**Évaluation des solutions existantes** : Examiner les outils numériques déjà disponibles sur le marché pour voir s'il existe des solutions prêtes à l'emploi ou des plateformes pouvant être adaptées à vos besoins.

**Conception du prototype** : Créer une version initiale de l'outil numérique, souvent sous forme de maquette ou de prototype, pour visualiser son fonctionnement et obtenir des retours d'utilisateurs potentiels.

Validation du prototype :

**Développement** : Une fois le prototype validé par les organes habiletés, passer à la phase de développement pour créer la version complète de l'outil numérique. Cela peut impliquer du codage, de la conception graphique, de l'intégration de bases de données, etc.

**Test et validation** : Tester l'outil numérique dans des conditions réelles pour identifier les éventuels bugs, erreurs ou problèmes d'utilisabilité. Recueillir les retours des utilisateurs et apporter les ajustements nécessaires.

**Formation, déploiement** et **Maintenance et améliorations continues** :

* **Formation, déploiement** Former les utilisateurs finaux à l'utilisation de l'outil numérique et déployer la solution dans l'organisation ou auprès des clients.
* **Maintenance et améliorations continues** : Assurer la maintenance régulière de l'outil numérique en corrigeant les bugs, en mettant à jour les fonctionnalités et en répondant aux besoins changeants des utilisateurs. Inclus dans le point précèdent

Chaque étape nécessite une planification minutieuse et une collaboration étroite entre les parties prenantes pour garantir le succès de la digitalisation de l'outil.

Qualification du candidat

* Expérience avérée (4 projets finalisés et opérationnels) dans le domaine de la digitalisation, production de logiciel
* Avoir fait au moins une application dans le domaine bancaire/microfinance inclue, gestion ou domaine similaire
* Expérience du chef d’équipe ayant conduit au moins 5 projets de développement d’application avec succès
* Le personnel aligné
* Avoir une expérience de travail avec les institutions de financements (Banques, IMF et compagnies d’assurance, les entreprises, etc) ;
* Avoir de très bonnes connaissances sur la problématique de développement des applications digitales dans le secteur financier
* Justifier d’une expérience dans le renforcement des capacités et la formation des adultes ;
* Justifier de bonnes capacités rédactionnelles et de bonnes qualités relationnelles
* Être organisé, rigoureux et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
* Avoir une expérience en matière de développement des applications digitales ;
* Etc

**Inéligibilité du candidat**

* Toute proposition dont la mise en œuvre ne répond pas directement à l’objectif du présent appel à proposition.
* Les actions d’investissements (comme construction des bureaux, achat véhicules, locations bureaux)
* Absence d ’attestation fiscal valide
1. **Durée de la mission de digitalisation** de l’A CAT

 **Six(6) mois** à compter un jour après la contractualisation.

 Le calendrier détaillé selon le format en annexe fera partie intégrante de votre offre technique.

* **La date de publication de cet appel est :**17/04/2025

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Formulaire de renseignements sur le soumissionnaire**

Date : ---------------

Avis d’appel d’offres No : ---------------------------------------------------------------------------------

Raison sociale du soumissionnaire : -----------------------------------------------------------------------------------

Adresse officielle (quartier, avenue, no, Tel, e-mail) : -------------------------------------------------------------

Renseignements sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire :

Nom : --------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse : ----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Téléphone : -------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse électronique : -----------------------------------------------------------------------------------------------------

Signature + cachet

**Annexe 2. DÉCLARATION POUR LES CANDIDATS ET SOUMISSIONNAIRES**

Je/nous déclarons par la présente que [nom complet du candidat, soumissionnaire], établi à [ville et pays d’établissement] accepte de participer à la préparation de [la procédure d'appel d'offres/de passation de marché ouverte] susmentionnée dans le respect des principes et des déclarations faites ci-dessous et est pleinement conscient que tout manquement à ces derniers pourrait entraîner son exclusion de [la procédure d'appel d'offres/de passation de marché] et le rejet de son [offre/soumission].

**NORMES ENVIRONNEMENTALES**

Les fournisseurs doivent au minimum se conformer à toutes les exigences légales et autres exigences réglementaires relatives aux impacts environnementaux de leur activité et doivent viser à répondre au moins aux points suivants :

**Consommation d'énergie**

Tous les processus de production et de livraison, y compris l’utilisation du chauffage, de la ventilation, de l’éclairage, des systèmes informatiques et du transport, sont basés sur la nécessité de maximiser l’utilisation efficace de l’énergie et de minimiser les émissions nocives.

**Gestion des déchets**

Les déchets sont réduits au minimum et les articles sont recyclés chaque fois que cela est possible. Des contrôles efficaces des déchets concernant la pollution du sol, de l'air et de l'eau sont adoptés. Dans le cas de matières dangereuses, des plans d'intervention d'urgence sont en place.

**Emballage et papier**

L’utilisation excessive et inutile de matériaux est évitée et des matériaux recyclés sont utilisés chaque fois que cela est approprié.

Dans la mesure du possible, le travail effectué doit s’appuyer sur une relation de travail reconnue, établie par la législation et la pratique nationales.

**Conservation**

Les processus et activités sont surveillés et modifiés si nécessaire pour garantir la conservation des ressources rares, notamment l’eau, la flore et la faune et les terres productives dans certaines situations.

**NORMES DE TRANSPORT ET DE FRET**

Les services de transport doivent être fournis par une entreprise qui adhère aux normes de sécurité et d’emploi les plus strictes et qui s’engage à respecter les droits de l’homme et le droit international humanitaire. Il est préférable que l’entreprise puisse démontrer qu’elle a mis en place une politique éthique efficace, en particulier si elle est un courtier ou un transitaire, afin de garantir le respect des normes. Si le fournisseur des marchandises organise le transport, il doit s’assurer que les services de transport respectent également ces normes3 .

Lorsque le transport aérien est nécessaire, la préférence sera accordée aux prestataires qui ne figurent pas sur la liste des interdictions de sécurité de l'UE4 et dont les aéronefs sont immatriculés dans des pays qui répondent aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale5.

Le fournisseur ne doit pas recourir aux services d’un prestataire de transport connu pour transporter également des marchandises illicites ou illégales telles que des stupéfiants ou pour transporter des armes, des munitions ou d’autres matières sensibles aux conflits vers ou depuis des territoires soumis à un embargo de l’ONU ou de l’UE.

Le fournisseur ne doit pas s’engager dans la vente ou le transport d’armes ou de fournitures sensibles aux conflits à des gouvernements qui violent systématiquement les droits de l’homme de leurs citoyens ; ou dans des pays où sévit un conflit armé interne ou des tensions majeures ; ou encore dans des pays où la vente d’armes pourrait mettre en péril la paix et la sécurité régionales.

**CONFIDENTIALITÉ**

Le candidat/soumissionnaire s'engage à garder confidentielles toutes les informations ou documents qui lui sont divulgués, découverts par lui ou préparés par lui dans le cadre ou à la suite de sa participation à la procédure de passation de marché susmentionnée, et s'engage à ce qu'ils soient utilisés uniquement aux fins de cette procédure.

**ÉLIGIBILITÉ AUX RÈGLES FINANCIÈRES DE L’UE**

Je/nous déclarons en outre par la présente que [nom complet du candidat, du soumissionnaire]

1. N’est soumise à aucun conflit d'intérêts dans la procédure de passation de marché en cours pour ce contrat [insérer les détails du contrat et de la procédure de passation de marché concernés] avec d'autres engagements ou contrats récemment conclus ou à conclure, soit individuellement, soit par l'intermédiaire de tout consortium auquel elle pourrait appartenir, soit par l'intermédiaire de toute filiale ou société liée ;

b) elle n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de règlement judiciaire, n'a pas conclu de concordat préventif, n'a pas suspendu ses activités et ne fait pas l'objet d'une procédure de ce type. Elle ne se trouve pas non plus dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

(c) n’a jamais fait l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour un quelconque délit affectant sa moralité professionnelle ;

(d) n’a jamais été reconnu coupable d’une faute professionnelle grave ;

(e) n’a jamais manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts conformément aux dispositions légales applicables ;

(f) n'a jamais fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, y compris des activités coercitives ou collusoires, portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne;

(g) n’est actuellement soumis à aucune sanction administrative imposée par un donateur financé par l’UE pour (i) avoir été reconnu coupable de fausse déclaration en fournissant les informations requises comme condition de participation à une procédure de passation de marché ou pour ne pas avoir fourni ces informations ; ou (ii) avoir été déclaré en violation

grave de ses obligations au titre de tout contrat couvert par le budget de l’UE.7

Signé le …………………..…….(jj/mm/aa), à ……………………………………………..……(lieu, pays)

Nom: ………………………………………………………………………………….…...………….

Signature: ………………………………………………………………………………………………